

# Recherche de profils – Appel à candidatures

## Moniteur Educateur (F/H) – IME Cenne Monestiés

### Description du poste

#### Cadre général

Nature du contrat de travail :	CDI
Temps de travail (ETP) :	1
Etablissement <b>d'affectation</b> :	IME CENNE
Lieu(x) de travail :	CASTELNAUDARY EN SEPTEMBRE 2023(CENNE POUR QUELQUES MOIS)
Date de début de contrat :	DÈS QUE POSSIBLE
Convention collective :	CCN51
Coefficient de rémunération :	408

#### Principales missions

- **Participer à l'écriture et la mise en œuvre d'un projet de service innovant ;**
- **Concevoir, conduire et évaluer des projets personnalisés d'accompagnement (PPA) ;**
- Être référent de parcours et coordonner les actions pluri partenariales et inclusives, en faveur de la co-construction des PPA ;
- Concevoir et animer des prestations adaptées aux besoins évalués des personnes accueillies et selon la nomenclature SERAPHIN-PH ;
- Créer et mettre en place des outils pour favoriser l'autonomie, la socialisation et l'inclusion des enfants porteurs de TSA, **en s'inspirant de l'éducation structurée avec le soutien de l'équipe soignante** ; utiliser les outils de communication nécessaires ;
- Soutenir les familles, les guider pour favoriser la communication avec leur enfant et sensibiliser **l'environnement de l'enfant au handicap (guidance parentale)** ;
- **Participer aux réunions concernant l'enfant (projet, suivi de projet, ESS ...)** et rédiger des bilans et des compte rendus professionnels réguliers sur **l'accompagnement** ; renseigner quotidiennement des fiches d'intervention.

### Environnement et conditions de travail

L'A.P.A.J.H, issue du mouvement national des enseignants mutualistes, est à l'origine de la création de l'A.P.A.J.H Aude, au service des adultes, des adolescents et des enfants en situation de handicap. L'Association entend promouvoir la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, d'inadaptation, de difficultés **sociales et/ou de dépendance, en œuvrant à la fois pour leur complet épanouissement individuel et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.**

Affiliée à la Fédération des A.P.A.J.H, en conformité avec les valeurs fondatrices de la laïcité, l'A.P.A.J.H Aude entend aboutir à leur pleine reconnaissance ; tant humaine que sociale : égale dignité et citoyenneté à part entière.

Actuellement, l'A.P.A.J.H Aude gère 25 établissements (ainsi qu'un Siège social) répartis sur l'ensemble du territoire Audois.

Depuis le 1er novembre 2020, dans le cadre de la modification de son agrément prévu au CPOM, l'IME La Solo de Cenne Monestiés accueille de jour, 43 enfants, adolescents et jeunes adultes présentant une déficience Intellectuelle, dont 10 présentant des troubles du spectre autistique (Unité TSA).

L'unité TSA de l'IME de GENNE MONESTIES intégrera de nouveaux locaux en septembre 2023 sur la commune de CASTELNAUDARY.

L'établissement secondaire, l'Unité d'enseignement en maternelle, au sein de l'Ecole La Prade située à Carcassonne, accueille, 7 enfants avec troubles du spectre de l'autisme.

## Profil recherché

---

### Qualification

- DIPLOME D'ETAT MONITEUR EDUCATEUR REQUIS
- FORMATIONS LIEES AUX TSA REQUIS

### Expérience

- EN STRUCTURE MEDICO SOCIALE ENFANT REQUIS 3 ANS
- ENVIRONNEMENT TSA 3 ANS REQUIS
- Connaissance des RBPP / HAS SOUHAITE

### Compétences complémentaires

- PERMIS B / PREMIERS SECOURS

Une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel est envisagée dans le cadre de ce recrutement :  OUI  NON

## Renseignements complémentaires

---

### Candidature à adresser à :

APA JH Aude – Siège social  
135 rue Pierre Pavanetto  
Z.A. de Cucurlis  
11000 CARCASSONNE  
[service.rh@apajh11.fr](mailto:service.rh@apajh11.fr)

Date limite de dépôt de candidatures : 02/03/2023

Attachée à la diversité et à **la mixité**, l'APA JH Aude reconnaît tous les talents et étudie, à compétences égales, toutes candidatures dont celles de personnes en situation de handicap et/ou issues de Quartiers Politiques de la Ville (Carcassonne, Lézignan-Corbières, Limoux, Narbonne).

Au titre de l'art. L.3123-8 du Code du travail, les salariés à temps partiel sont prioritaires pour occuper ce poste.

Etablissement dont les salariés sont soumis à l'obligation vaccinale